

L'économie sociale et solidaire face aux mutations du travail : l'expérience française

Danièle Demoustier

Note sur l'auteure :

Danièle Demoustier est économiste à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble en France. Elle est membre de l'équipe de Socio-Économie Associative et Coopérative et membre de l'équipe européenne du réseau Création de richesses en contexte de précarité (CRCP).

* Ce texte s'inscrit dans le cadre du programme de recherche CRCP (Fall et Favreau, 2003).

Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC)

Série Comparaisons internationales N° 18

ISBN : 2-89251-219-0



Août 2004

Table des matières

Table des matières.....	ii
1. Deux siècles d'histoire d'économie sociale en France, pour participer « au progrès social ».....	3
2. Un marché du travail de plus en plus sélectif et précarisé	5
3. La tertiarisation des emplois et l'essor des emplois dans l'économie sociale	5
4. Précarité et pauvreté des nouveaux salariés	7
5. Des politiques publiques partielles et fluctuantes	8
6. Les nouvelles initiatives pour l'emploi (1990-2003).....	13
7. L'essoufflement des structures d'insertion	13
8. Un renouveau de la coopération ?	14
9. La professionnalisation des services de proximité	15
10. La solidarisation des acteurs pour un développement local.....	16
11. La socialisation de l'économie.....	16
12. Les nécessaires transformations de l'économie sociale et solidaire	18
13. Nécessaire prise en compte des changements dans les modes de mobilisation	18
14. Changement des modes de régulation internes et externes	19
15. Les modes d'organisation pour intégrer ces mobilisations dans des projets et activités durables	19
Références bibliographiques.....	22

1. Deux siècles d'histoire d'économie sociale en France, pour participer « au progrès social »

Avant d'aborder l'économie sociale et solidaire dans les mutations du travail, quelques rappels historiques s'imposent :

- Dès le XVIII^e siècle, le travail s'impose comme la solution à la question sociale, ce qui conduira à trier les bons pauvres qui veulent travailler des mauvais qui refusent ;
- au XIX^e siècle, l'économie sociale et solidaire, qu'on appelait alors l'associationnisme ouvrier, s'est mobilisée autour de la revendication du « droit au travail par le droit d'association », pour contrer le paupérisme et la précarité due à la concurrence sauvage sur le marché du travail ; c'est pourquoi en Europe on dit que l'Angleterre est le berceau de la coopération de consommation, l'Allemagne de la coopération de crédit et la France de la coopération de production ;
- à la fin du XIX^e siècle, après la proclamation de la III^e République, un important débat a traversé le mouvement ouvrier autour de la meilleure façon d'atteindre l'émancipation ouvrière du capitalisme : Proudhoniens et Marxistes se sont opposés, jusqu'à ce que l'idée de lutte des classes l'emporte sur l'idée de coopération. À cette époque, les relations entre l'économie sociale et solidaire et les syndicats sont tendues ou inexistantes ;

Par la suite, le droit du travail progresse grâce au syndicalisme et au patronat social améliorant ainsi la condition salariale ; le travail associé dans la coopérative de production est devenu moins attractif, les coopératives et associations d'usagers ont elles-mêmes employé des salariés, chassant parfois les militants et bénévoles.

Ainsi, ces choix historiques ont influencé le contexte actuel qui est marqué par l'importance de l'accès au travail dans l'économie sociale et solidaire, l'absence de lien avec le syndicalisme et l'intégration du modèle de base du salariat.

L'histoire des organisations d'économie sociale en France montre en effet les tentatives de groupes sociaux dont les activités sont déstructurées –et pas encore totalement dominées– pour maîtriser collectivement l'accès au travail, aux revenus et aux biens et services.

Entre les sociétés de secours mutuel et associations ouvrières de production et consommation dans le passé, et les coopératives, mutuelles et associations d'aujourd'hui, la filiation est nette, même si les débats idéologiques ont souvent alimenté les dissensions internes entre libéraux et socialistes ; catholiques et laïcs; étatistes et décentralisateurs.

À partir du refus du « repli communautaire », c'est-à-dire du rejet de la division du travail, de monnaie et de l'échange marchand, ces associations ont cherché à trouver des régulations au capitalisme concurrentiel ou, au delà, à dépasser l'horizon du capitalisme.

Insérées dans la division du travail, dans un environnement concurrentiel et sous la domination de la logique capitaliste, ces associations sont traversées par les contradictions de notre mode de production : rapports entre usagers et producteurs ¹; entre autonomie du travail et subordination² ; risques de marginalisation s'il y a trop d'alternatives et de banalisation si elles sont trop axées sur la croissance économique ; d'instrumentalisation si elles sont trop proches des politiques publiques.

Toutefois, elles ont largement participé, avec les syndicats, les actions du patronat social, et l'intervention de l'État, à la régulation des rapports sociaux et économiques, à l'amélioration de la situation des classes ouvrières et paysannes, pour constituer ce qu'on appelle « une classe moyenne ».

À chaque période de crise et de nouveau depuis les années 70 (Demoustier, 2001), les mutations du système social, économique et politique français interrogent fortement la capacité de ces formes d'organisations privées collectives. D'une part, comment répondent-elles aux nouveaux besoins sociaux, notamment autour des questions de l'emploi? D'autre part, quelles sont leur capacité à œuvrer pour la poursuite du progrès social, progrès matériel certes mais surtout promotion individuelle et collective, par la mise en valeur d'un modèle de société démocratique et solidaire (le projet), et par la mobilisation éducative des personnes (le processus)?

La spécificité de l'économie sociale est notamment fortement questionnée par son insertion dans les politiques de l'emploi, qui hésitent entre politique de création d'activité, politique d'insertion et politique sociale. De ce fait, elle est menacée par une instrumentalisation active des pouvoirs publics, à la fois technocratique (outils de la puissance publique) et libérale (opposition entre activités marchandes et non marchandes, voire renvoi à l'action caritative)³.

Pour affirmer son rôle régulateur et alternatif, l'économie sociale française est appelée à redéfinir ses formes d'organisation, ses liens avec les pouvoirs publics, et à réexaminer ses rapports avec les

¹ Rapport d'association et/ou rapport marchand, qui nécessitent des arbitrages sur la qualité/professionnalisation et le prix/revenu.

² Le rapport entre bénévole engagé et salarié subordonné est questionné d'une part dans l'exercice de la fonction employeur par les bénévoles, d'autre part par la nécessaire responsabilisation des salariés.

³ Voir le texte du grand syndicat patronal français, le MEDEF : (2002) « l'économie dite sociale », *Concurrence ; Marché unique, acteurs pluriels. Pour de nouvelles règles du jeu*, www.medef.fr

mouvements syndicaux et sociaux. L'opposition entre modèle associationniste et modèle syndical, qui s'est forgé au XIX^e siècle en opposant un modèle industriel (théorisé par Marx) et un modèle artisanal (théorisé par Proudhon), n'a plus sa pertinence dans un contexte marqué par une dérégulation d'ensemble, la montée de la société des services et l'essor des engagements et relations immatériels au sein même du système productif.

Les apports de l'économie sociale (et solidaire) concerne en effet aussi bien le rapport au travail (à la fois sa place dans la société, et ses formes), le rapport à l'usage (quel service et derrière quelle conception de l'homme quand il s'agit de service relatif à la nature humaine : santé, éducation ...) et le rapport à l'argent (moyen ou finalité ?).

Dans ce texte, nous nous attacherons principalement à une réflexion sur les rapports de l'économie sociale au travail et à l'emploi. Mais, pour se détacher d'une vision purement instrumentale du travail, il est indispensable de les examiner avec la préoccupation de ses finalités (le produit ou service mais aussi le revenu, l'identité, la sociabilité) et son corollaire (l'argent). Nous nous attacherons également à la relation entre politique d'emploi et développement de l'économie sociale. En sachant bien toutefois qu'on ne peut isoler cette relation des rapports de force établis avec le patronat, de la faiblesse des relations avec les syndicats, et de la difficulté à faire la jonction avec les « nouveaux mouvements sociaux » soit sur les questions du travail, soit sur les questions plus larges de la mondialisation et de la dérégulation.

2. Un marché du travail de plus en plus sélectif et précarisé

Depuis les années 70, la France connaît une montée très rapide puis cyclique du chômage : 1,6% de la population active en 1970, 10,3% en 1985, 12,4% en 1993, 8,7% en 2002 puis en 2003, une reprise s'annonce avec 10%. Cette évolution se situe à la rencontre de deux phénomènes : d'une part une diminution des emplois agricoles puis industriels, d'autre part une précarisation du travail qui touche non seulement les nouveaux services mais tous les secteurs d'activité. Comme tout le tissu productif, l'économie sociale en a été affectée.

3. La tertiarisation des emplois et l'essor des emplois dans l'économie sociale

La chute de la population agricole (une réduction de 800 000 emplois entre 1980 et 1995 pour atteindre environ 4% de la population active) se poursuit alors que la population se déplace dans les espaces urbains et périurbains et que le productivisme agricole est mis en question par les

crises alimentaires. Cette situation, en lien avec le syndicalisme agricole, pose un problème à l'économie sociale agricole, secteur très fort en France. Par exemple, 90% des agriculteurs sont membres d'une coopérative, le Crédit Agricole a amorcé son essor sur les prêts bonifiés à l'agriculture. Cette situation oblige également à raisonner en terme de développement rural et de faire des liens entre producteurs et consommateurs (qualité, vente directe, agriculture raisonnée ou biologique...).

Les pertes d'emplois agricoles s'accroissent encore davantage avec notamment la croissance de la productivité et la délocalisation de certaines entreprises vers les pays du Sud puis de l'Est. La concentration et la sous-traitance ont affecté particulièrement les grandes coopératives de production, de taille industrielle qui ont, pour la plupart, fait faillite ou ont été annexées notamment grâce aux lois de 1985 et 1992 qui ont permis l'entrée d'investisseurs capitalistes. Les coopératives de production sont aujourd'hui principalement des TPE et des PME. Après une longue régression, les effectifs de la coopération de production repartent à la hausse avec 15 % de création sur 5 ans.

Ce sont toutefois les secteurs des services qui connaissent aujourd'hui un essor considérable, en occupant plus de 70% de la population active. Dans cette proportion, le tiers travaille dans les services non marchands (publics et associatifs, plus rarement coopératifs), et deux tiers sont dans les services marchands (dans des entreprises individuelles ou lucratives).

L'économie sociale est particulièrement présente dans les services aux personnes (santé, action sociale, éducation, aide à domicile, accompagnement, etc.), dans les services culturels, de recherche et de loisirs et dans les services financiers (assurance, crédit). En alliant la proximité, la coproduction et la différenciation des services, l'économie sociale répond efficacement à de nombreux besoins sociaux nouveaux. L'emploi représente aujourd'hui dans ce secteur plus de 10% des emplois privés.

Le succès de l'économie sociale dans les services est fortement convoité par les entreprises lucratives en quête de nouveaux débouchés. La pression est forte pour absorber en technicisant leur activité jusque là socio-technique (notamment redistributive) et pour interdire aux associations de consolider leurs activités, les renvoyant au simple rôle de laboratoire, de défrichage de « nouveaux marchés » ou de traitement de la pauvreté. De même, ces organisations de l'économie

sociale ont du mal à résister aux mutations du marché du travail de plus en plus sélectif et précaire et également à l'instrumentalisation des politiques publiques de « traitement social du chômage ».

4. Précarité et pauvreté des nouveaux salariés

En effet, avec la montée des exigences de productivité et de qualification, le marché du travail devient de plus en plus sélectif et affecte particulièrement les jeunes, les femmes et les travailleurs les plus âgés, surtout lorsqu'ils sont sous-scolarisés. Pour ces groupes, le taux de chômage est élevé et un grand nombre connaissent une période de chômage qui perdurent au-delà d'un an. La multiplication de l'intérim, des contrats à durée déterminée et l'augmentation du travail à temps partiel entraîne également une précarité de l'emploi.

La pression sur les salaires conjuguée à la pression sur les temps de travail, conduit à la multiplication du nombre de travailleurs pauvres. Les femmes et les jeunes sont là aussi les plus affectées.

Les organisations d'économie sociale et notamment les associations intervenant dans les services relationnels, n'échappent pas à ce mouvement. Les études régionales de l'Institut National des Statistiques et Études Économiques (2001; 2003) montrent la forte féminisation de l'emploi associatif (67%), l'importance de l'emploi intermittent (14%) et à temps partiel (26%), avec des périodes de chômage pour 11% d'entre eux et un taux d'emploi de professions intermédiaires et d'employés plus élevé que la moyenne (44%).

Dans ce contexte de changement, l'économie sociale rencontre quatre défis:

- Participer à l'insertion de groupes de personnes sur le marché du travail;
- participer à la création de nouveaux emplois par de nouvelles activités, et donc « enrichir la croissance en emplois » ;
- améliorer la qualité et la productivité des services;
- lutter contre la pauvreté.

La mobilisation des organisations d'économie sociale dans le cadre des politiques publiques est donc forte, puisqu'elles remplissent des missions d'intérêt général, sans peser directement sur le budget ou le service public. Ainsi, les politiques envers l'économie sociale comme modèle d'organisation économique et les politiques d'emploi envers la lutte contre le chômage se

rejoignent de plus en plus, alors que toutes deux relèvent du même ministère de l'Emploi et des Affaires sociales.

5. Des politiques publiques partielles et fluctuantes

Toutefois, les pouvoirs publics ont perdu toute perspective de transformation sociale. Les rapports de ces derniers avec l'économie sociale se situent successivement ou concomitamment dans le registre des politiques économiques (création et soutien aux activités), des politiques d'emploi (formation, insertion, création d'emplois), des politiques sociales (occupation, revenu, famille) ou des politiques de la ville (paix sociale, liens sociaux de proximité, développement social), selon les différentes analyses qui s'affrontent sur la question sociale (Demoustier, 1998).

À la fin des années 1970, au moment où le chômage a commencé à s'accroître, il a été principalement appréhendé comme un chômage conjoncturel et d'inadaptation des qualifications aux mutations technologiques. Dès 1967, une agence publique était créée pour gérer la fluidité du marché du travail et en 1971 une grande loi sur la formation continue avait prétendu permettre une élévation du niveau de qualification moyen, tout en participant à l'épanouissement personnel des salariés. Deux types de mesure ont alors été prises soit l'indemnisation élevée du temps de chômage qu'on pensait assez court pour les salariés, et des stages de formation pour les premiers arrivants à la fois dans un but d'attente et d'adaptation. Dans le même temps, les faillites d'entreprises étaient attribuées à la mauvaise gestion de leurs dirigeants : la loi de 1978 et l'intervention des collectivités locales ont donc facilité leur transformation en Société coopérative ouvrière de production (SCOP) par leurs salariés menacés de licenciement.

Arrivés au pouvoir, les socialistes, généralement d'inspiration keynésienne, ont tenté une politique de relance (1981-83) basée sur la double idée d'une insuffisance de demande et d'un manque d'investissement industriel. Parallèlement à l'augmentation des bas salaires et des allocations sociales, ils ont voulu associer l'économie sociale à leur politique de nationalisation et de modernisation de l'appareil productif. L'économie sociale, alors reconnue par la création d'une Délégation Interministérielle, était définie comme l'ensemble des « coopératives, mutuelles et associations dont les activités les y assimilent ». Le modèle était donc largement coopératif et industriel.

L'échec de la politique de relance du fait de l'accélération de l'inflation et du chômage, liée à une croissance du déficit commercial a rapidement conduit à inverser la politique vers la

rigueur (1983), ce que l'on a appelé la désinflation compétitive. À une logique de demande, s'est substituée une logique d'offre : baisse des indemnités avec la loi de 1984 (allocation de solidarité pour les « fins de droit »), suppression de l'échelle mobile des salaires (qui liait le salaire à l'inflation), encouragement au retrait volontaire du marché du travail (les jeunes par la scolarisation ou la formation, les femmes par l'encouragement au retour au foyer et par la mise en pré-retraite des salariés âgés).

À la lutte contre l'inflation au détriment de l'emploi, s'est ajouté l'encouragement de la concurrence par une dérégulation du marché du travail (suppression de l'autorisation administrative de licenciement, baisse des cotisations sociales, encouragement au temps partiel, création de contrats aidés temporaires pour les jeunes puis élargis aux chômeurs de longue durée). Les associations ont été sollicitées pour gérer le « traitement social du chômage » en utilisant les contrats aidés c'est-à-dire un travail d'utilité collective en stage à l'emploi. Ceci s'est inscrit dans de multiples mesures favorisant la mise en concurrence des organisations d'économie sociale : loi bancaire en 1984 supprimant toutes les spécialités et notamment les prêts bonifiés transitant par les banques coopératives ; refonte du code de la mutualité ouvrant à la concurrence la protection sociale complémentaire ; et baisse importante de subventions aux associations par la solvabilisation des emplois, par le financement des activités par convention ou appel d'offre plutôt que le financement des structures, tentative d'appel à l'épargne publique par le titre associatif, encouragement des dons et fondations. Dans ce processus, les fédérations nationales ont été fortement affaiblies alors qu'elles sortaient de longues années de quasi cogestion de certaines politiques sociales ou familiales avec les pouvoirs publics. Pour la première fois, des associations ont déposé le bilan et la décentralisation aidant, les petites associations locales sont entrées dans un jeu de concurrence et de clientélisme.

Les années 1985 – 95 ont été marquées par trois objectifs qui se sont progressivement superposés : la lutte contre « l'inemployabilité » ; la lutte contre la pauvreté ; puis la lutte contre l'exclusion. Ce qui traduit la détérioration de la situation de l'emploi et révèle également le glissement progressif des politiques de l'emploi vers les politiques sociales, de revenu et d'accompagnement social.

Le thème de l'inemployabilité mobilise un nombre croissant d'intervenants dans l'insertion, qui devient un service parmi d'autres, offert soit par des institutions parapubliques (telles les Missions Locales), soit par des associations dont les statuts vont se diversifier, au fur et à mesure de leur

reconnaissance dans des dispositifs publics : entreprises d'insertion devenues entreprises intermédiaires qui cumulent des activités de formation et de production ; associations intermédiaires qui mettent à disposition des personnes au service des particuliers et des collectivités publiques locales ; entreprises d'intérim d'insertion qui mettent à disposition des entreprises ; régies de quartier qui créent des services effectués par les habitants pour les habitants ; chantiers d'insertion qui embauchent des personnes en contrats emploi solidarité dans des travaux d'intérêt général ; groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification qui permettent de mutualiser des temps de travail pour offrir de meilleures conditions d'insertion dans les entreprises.

Devant l'accroissement et l'allongement du chômage, le problème de la pauvreté a émergé comme majeur. Pour résoudre le problème par l'emploi, le législateur a créé un revenu minimum pour faire face aux situations d'extrême pauvreté dénoncées notamment par les associations caritatives. Mais aussi un revenu d'insertion pour contractualiser le processus d'accompagnement vers l'emploi. Les associations ont également été sollicitées pour offrir un accompagnement social et professionnel, constituant progressivement un véritable « marché transitionnel du travail » et accusées d'alimenter le chômage récurrent ou l'emploi précaire.

Les années de reprise de la croissance (1988-1990) ayant permis la création d'emplois, mais non un recul significatif du chômage et encore moins du chômage de longue durée, le débat s'est alors polarisé sur le thème de l'exclusion : les « in » défendraient leurs privilèges contre les « out » ; la société ne serait plus organisée de façon verticale sur le rapport capital-travail, mais de façon horizontale entre inclus et exclus. Les politiques visent alors à remettre en cause les « avantages acquis » des salariés de l'industrie et des services publics. Mais, à l'automne 1995, la mobilisation sociale, contre une réforme de la Sécurité Sociale, a exprimé à travers le slogan « tous ensemble » le refus de la segmentation, l'opposition entre les « exclus » chômeurs et les salariés qui seraient « privilégiés » et devraient « partager le travail »⁴. On a alors vu une alliance –certes éphémère– entre syndicats et associations, entre fonctionnaires, salariés précaires et chômeurs (notamment organisés par les mouvements de chômeurs).

⁴ Thèses qui opposent A. Touraine et la revue *Esprit*, à R. Castel et la revue *CRIAC* par exemple.

C'est alors qu'à partir de la comparaison avec la croissance américaine une nouvelle analyse se répand. Elle stipule que la croissance française est trop pauvre en emplois amenant l'idée d'exploiter des « gisements d'emplois », thématique reprise aussi bien en France qu'en Europe. En France, à la faveur du retour de la gauche au pouvoir, deux mesures phares sont prises : la réduction du temps de travail à 35h et un ambitieux programme de création d'activités nouvelles dans des secteurs d'intérêt collectif (social, éducation, police, environnement, culture...) en misant sur les jeunes. Ce programme, appelés couramment « emplois jeunes », visait à supprimer le système de la « file d'attente » qui conduit les entreprises à embaucher en priorité les jeunes diplômés et récemment arrivés sur le marché du travail pour des emplois peu qualifiés. De plus, des encouragements aux emplois familiaux (chèque domicile, titre emploi service, travail mandataire) devaient répondre aux besoins d'emploi féminin, créant une catégorie d'emploi entre domesticité et salariat. Parallèlement, un plan d'aide au retour à l'emploi devait améliorer l'incitation au travail des chômeurs et une loi de modernisation sociale devait limiter les licenciements « de rentabilité ». Les coopératives ont alors été pionnières dans la réduction du temps de travail et les associations se sont fortement impliquées dans la création d'emplois pour les jeunes.

Ces politiques favorables à l'emploi ont par contre entraînés la détérioration du salaire et des conditions de travail chez les salariés les moins qualifiés. Elles ont également rappelé sur le marché du travail des catégories qui s'en étaient éloignées comme les jeunes et les femmes notamment. Le chômage des peu qualifiés a donc baissé moins rapidement. Enfin, la montée du travail à temps partiel dans les emplois de services et le développement de l'intérim a amené une croissance des travailleurs pauvres.

Des manifestations importantes pour l'économie sociale ont accompagné cette mobilisation pour l'emploi, contre la pauvreté et l'exclusion. D'abord vis-à-vis des associations qui ont été bousculées par l'instrumentalisation des politiques et par la croissance des exigences fiscales de l'État. À cet effet, se sont tenu en 1999 les Assises de la vie associative, suivies en 2000 de la signature d'une Charte liant les Associations et l'État, notamment à travers l'idée de conventions pluriannuelles desserrant l'étau financier et promouvant l'évaluation partagée.

Ces Assises ont été complétées, en 2000, par des consultations régionales de l'économie sociale et solidaire qui ont permis la montée en puissance des Chambres Régionales et l'aplanissement des différents entre économie sociale et économie solidaire. Enfin, en 2001, à la demande du parti des

Verts, la constitution d'un Secrétariat à l'économie solidaire a relancé des dynamiques locales, non sans créer de la confusion sur la notion (organisations locales de proximité, initiatives locales, solidarisation d'acteurs locaux). Trois programmes, largement animés par les correspondants régionaux à l'économie sociale et solidaire, généralement installés dans les Préfectures de région, ont permis de mobiliser des acteurs, des chercheurs et des collectivités publiques locales dans des conventions territoriales. Enfin, une loi sur l'épargne solidaire vise à orienter une partie de l'épargne d'entreprise ou de fonds de retraite vers les « entreprises solidaires ».

Toutefois, le retour des politiques très libérales en 2001 a conduit à supprimer ou à freiner ces mesures qui avaient participé à relancer l'emploi et la croissance. On estime à 370 000 le nombre d'emplois créés en 1998 et à 420 000 en 1999. La priorité est alors mise sur les entreprises lucratives à partir d'un important travail de lobbying patronal. La baisse du coût du travail et l'incitation au travail pour réduire les difficultés de recrutement dans certains secteurs, et pour faire pression sur les salaires dominant les politiques de l'emploi. L'augmentation du taux d'activité (notamment des plus de 50 ans par l'allongement de l'âge de la retraite) prime alors sur la baisse du taux de chômage et l'incitation au travail prime sur la qualité des emplois.

Les conséquences de ces politiques ont été immédiates occasionnant une multiplication des plans sociaux et la remontée du taux de chômage et la déstabilisation d'un certain nombre d'associations qui interviennent dans l'insertion.

Paradoxalement, l'économie sociale et solidaire sort à la fois renforcée et affaiblit de cette période de tâtonnements sur l'emploi. Renforcée parce que les acteurs se sont multipliés. Parce que la gestion de l'insertion et de l'emploi est aujourd'hui un attribut des entreprises d'économie sociale. Parce qu'elles ont dû reconnaître leur fonction collective d'employeur⁵ et qu'elles ont pris conscience de leur rôle dans le développement territorial⁶. Mais elle est également affaiblie dans ses responsabilités de lutte contre la segmentation sociale et contre l'accroissement des inégalités.

⁵ Ce qui s'est traduit par la constitution de l'Union des Syndicats et Groupement d'Employeurs de l'Économie Sociale (USGERES) qui a obtenu 11% des sièges patronaux aux Conseils de Prud'hommes.

⁶ Ainsi, commencent à se constituer des « Comités locaux de l'économie sociale et solidaire ».

6. Les nouvelles initiatives pour l'emploi (1990-2003)

Les mutations sont donc rapides sur un marché du travail aussi chahuté. Les initiatives phares des années 80 tendent à s'essouffler, telles les structures d'insertion par l'économique ou les régies de quartier dont le nombre ne s'accroît guère. Par contre, d'un côté des associations mettent l'accent davantage sur l'insertion sociale que sur l'insertion professionnelle. De l'autre, de nouvelles formes de coopératives émergent tandis que des associations tentent de professionnaliser leurs emplois. Comme si, après une période qui a fortement dérégulé le travail, il fallait installer des emplois dans la durée, tout en réfléchissant à la nature du travail et de l'emploi, au risque d'exclure de l'activité salarié la partie la moins productive des chômeurs.

7. L'essoufflement des structures d'insertion

Faute de soutien durable des pouvoirs publics et d'une politique active d'embauche des moins qualifiés par les entreprises, le secteur de l'insertion tend à se stabiliser et à épuiser sa capacité d'innovation. Par exemple, en 2001 (DARES), on compte près de 1 900 structures d'insertion qui accueillent près de 300 000 personnes en difficulté.

Les limites des structures d'insertion apparaissent dans leur évolution, soit vers la sélection des travailleurs pour servir d'intermédiaires de recrutement, soit vers l'alimentation d'un marché secondaire du travail, soit par la multiplication des emplois proches de la domesticité.

De nouvelles formules tentent de rapprocher ces structures des entreprises qui emploient : plans locaux d'insertion par l'économique (qui doivent être des lieux de coordination entre tous les acteurs), groupements d'entreprises d'insertion pour négocier avec les employeurs, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification qui permettent de mutualiser des emplois entre plusieurs petites ou moyennes entreprises.

Mais de multiples initiatives associatives ont vu le jour autour de l'insertion territoriale, appuyée par les politiques de la ville, notamment dans les quartiers urbains populaires, plutôt que dans un but strictement professionnel.

Si les régies de quartier cherchent à combiner création de services et création d'emplois pour les habitants, elles inscrivent leur démarche dans une revendication de citoyenneté et de l'amélioration de la vie sociale. Mais leur nombre plafonne également – autour de 130 alors qu'on recense environ 600 quartiers populaires en voie de marginalisation. En effet, il est de plus en plus

difficile de mobiliser des habitants, des bailleurs sociaux et les collectivités publiques territoriales dans un même projet qui combine la production de services et la promotion de la citoyenneté.

Le plus souvent, les municipalités encouragent plutôt d'autres formes d'associations de quartier comme des groupes d'habitants, jardins collectifs, Réseaux d'Échanges de Savoirs, Systèmes d'Échanges Locaux, services de proximité (restaurants de quartier, crèches parentales). Ils visent l'amélioration de la vie sociale et politique (sociabilité, expression, initiative) plus que l'activité économique car les retombées en terme d'emplois, de consommation et de revenu sont faibles. Elles sont utilisées comme des formes de pré-insertion des femmes et des jeunes notamment, et comme des espaces de lien et de paix sociale.

On voit ainsi toute la difficulté de faire reconnaître des structures associatives comme des acteurs socio-économiques à part entière. Ces structures prétendent imaginer de nouvelles formes de production, alliant formation et production et citoyenneté et production.

8. Un renouveau de la coopération ?

Toutefois, la financiarisation et les fermetures d'entreprises, comme l'encouragement au travail indépendant, conduisent à réhabiliter l'idée de la coopération de production. Cette idée est d'ailleurs reconnue. La coopérative est une entreprise à part entière car elle est commerciale tout en cherchant des formules plus souples alliant autonomie et sécurité.

La disparition des grandes SCOP industrielles est progressivement comblée par la création de coopératives dans les services (bureaux d'études, conseils, informatique, formation...) principalement du fait de travailleurs relativement qualifiés et indépendants.

Une formule récente cherche à concilier la création d'activités autonomes par des « porteurs de projets » et la mutualisation de moyens. Ainsi les Coopératives d'Activités et d'Emplois ont pour but d'assurer une progressivité de l'activité individuelle tout en assurant un accompagnement et des moyens collectifs. Quant au statut du travail, il allie, dans une logique de progression, formation et production, salariat (pour la protection sociale) et entrepreneuriat (pour le revenu) selon le principe des coopératives de taxi parisiennes.

À l'inverse, les coopératives de travailleurs indépendants, dans l'agriculture, l'artisanat, le commerce et le transport se développent en augmentant le salariat. Ainsi les coopératives

d'utilisation de matériel agricole (CUMA) passent de l'achat de matériel en commun à la coopération de service pour dynamiser les territoires ruraux.

9. La professionnalisation des services de proximité

L'aide à domicile est un secteur d'activité largement considéré comme un gisement d'emplois, mais son histoire depuis une cinquantaine d'années est révélatrice de la difficulté de combiner la sortie de la domesticité et l'extension du service. Dans les années 50, l'aide aux familles et aux personnes âgées a permis, d'une part, de maintenir dans les espaces ruraux les femmes sous-employées à la ferme et les personnes âgées devenant dépendantes. Les années 80 ont permis davantage le maintien à domicile en milieu urbain et l'insertion professionnelle des femmes issues de l'immigration. D'autre part, l'évolution des modes de solvabilisation, de la structure à l'usager, a favorisé la relation directe entre usager et employé (relation mandataire) au détriment des associations prestataires qui s'efforçaient de qualifier leur personnel tout en subissant une compression des tarifs. Les préoccupations croissantes sur la qualité des services, notamment pour les personnes dépendantes, et la création de l'aide personnalisée, poussent les départements à construire des modes de régulation pour atténuer la concurrence et soutenir la professionnalisation. Parallèlement, la signature d'une convention collective unique est un premier pas vers la revalorisation des salaires.

D'autres secteurs d'activité sont en structuration (Demoustier et all., 2003). Ainsi dans l'environnement et la protection de la nature, une double évolution est en cours. L'industrialisation des services dans la gestion de l'eau, de l'air, des déchets augmente les qualifications demandées. Il y a multiplication des services d'entretien de l'espace qui peuvent être des lieux d'insertion sociale et professionnelle (jardinage biologique⁷, entretien des espaces publics...). Les comportements individuels n'évoluant que lentement, les associations de transport partagé (vélo, auto) ne s'affirment que très progressivement.

De même, le secteur de la culture est en pleine transformation avec le processus d'industrialisation et le désengagement de l'État. La remise en cause du statut d'intermittent montre la volonté publique de ne conforter que la partie la plus technicienne, la plus stable de la culture. Les artistes qui entendent protéger leur capacité de création cherchent en s'inscrivant dans leur territoire une

⁷ à travers l'essaimage de l'expérience des Jardins de Cocagne

nouvelle légitimité et de nouvelles formes de structuration. Ainsi émerge une économie sociale et solidaire dans la culture à partir de « collectifs d'artistes » qui tentent ainsi d'articuler création individuelle et mutualisation, création et diffusion.

10. La solidarisation des acteurs pour un développement local

Comme ces initiatives sectorielles, des initiatives territoriales tentent de se structurer aussi. D'une part, les acteurs de l'économie sociale et solidaire s'efforcent de renforcer leur légitimité dans le développement socio-économique local. Les agences de l'économie solidaire et les chambres régionales de l'économie sociale organisent des manifestations afin d'affirmer une approche territorialisée, transversale et globale, et de l'introduire dans les conseils économiques et sociaux régionaux, et progressivement dans les comités locaux de développement.

D'autre part, un certain nombre d'élus municipaux, dans la mouvance du parti des Verts, encouragés par le passage d'un des leurs au Secrétariat d'État à l'économie solidaire, suscitent des pôles d'« économie solidaire » afin de solidariser les acteurs économiques sur un territoire. Ils encouragent à cet effet la création d'activités par de nouveaux entrepreneurs, en élargissant les marchés publics par des clauses sociales et favorise la rencontre entre l'offre de service associative et la demande des entreprises.

De nouvelles formes d'organisation encouragent ces partenariats. Ainsi la Coopérative d'intérêt collectif vise à promouvoir des services collectifs en réunissant des associés de nature diverse : les salariés, les usagers, les bénévoles, les financeurs, et les partenaires locaux. De même en milieu rural, les CUMA et les régies rurales développent la pluriactivité indispensable au développement rural.

La loi récente sur l'épargne salariale reconnaît « l'entreprise solidaire », ce qui peut rapprocher les syndicats et les entreprises des organisations qui promeuvent l'insertion et la démocratie économique.

11. La socialisation de l'économie

Ces initiatives débordent ainsi le cadre strict des organisations privées collectives que l'on a coutume de regrouper sous le vocable de l'économie sociale et solidaire, ce qui ne va pas sans leur poser de problème.

Ainsi dans le commerce équitable, traditionnellement promu par des associations (telles Artisans du Monde), la construction d'un label et son extension à des distributeurs privés lucratifs opposent deux visions. L'une commerciale vise à étendre l'augmentation de rémunération des producteurs du Sud par l'élargissement du nombre des consommateurs du Nord. L'autre vise à préserver deux caractéristiques de départ du commerce équitable soit la participation au développement coopératif ou communautaire dans le Sud et l'éducation au développement dans le Nord.

De même, l'élargissement des finances solidaires aux placements éthiques diffusés par un nombre croissant de banques privées, alors qu'ils étaient initiés par des coopérateurs (réunis dans Finansol, comme la caisse solidaire Nord Pas de Calais), pose la question du maintien du lien de proximité et de confiance. Alors qu'une diffusion plus massive et anonyme privilégie uniquement la nature du produit, et fait glisser le contrôle du collectif d'épargnants à l'organisme de crédit ou à des institutions spécialisées.

La diffusion des produits solidaires (produits commerciaux comme produits financiers) hors du cercle associatif ou coopératif, conduit à recréer des institutions intermédiaires, là où l'économie sociale et solidaire cherchait à transformer les rapports économiques par des relations sociales d'interconnaissance. Il est donc nécessaire d'examiner les nouveaux rapports sociaux qui s'établissent dans ces rapports économiques. D'où la promotion des deux notions suivantes : l'utilité sociale pour l'Économie Sociale et Solidaire, qui mesure l'apport de ces organisations à la société, au-delà et à travers leur apport économique, et la responsabilité sociale des entreprises qui permet de garantir la crédibilité de la démarche des entreprises lucratives, au-delà de la proclamation de leur « utilité économique » de fait (Alternatives économiques, no 11, 2003).

Après la phase des années 80-90 de création de services d'insertion et d'emploi à tout prix, sans qualité d'emploi d'une part ni stabilité de l'organisation d'autre part, dans un contexte de conflit entre anciennes institutions d'économie sociale et nouvelles associations d'économie solidaire, il semble que l'économie sociale et solidaire dans son ensemble cherche à consolider l'emploi par la professionnalisation et la structuration de la fonction employeur. Elle cherche aussi à consolider les structures par la redécouverte de la coopération par rapport à l'association d'une part et par la construction de partenariats publics et privés. Les spécificités des années 1990-2000 se traduisent non seulement dans de nouvelles formes d'actions, d'activités et d'organisations, mais dans de nouvelles approches et relations.

12. Les nécessaires transformations de l'économie sociale et solidaire

Pour répondre aux nouvelles aspirations et besoins des citoyens et pour s'inscrire dans un environnement en mutation, l'économie sociale est ainsi appelée à interroger à la fois ses modes d'organisation interne et ses relations externes pour favoriser non seulement les initiatives nouvelles (l'innovation sur les services, les processus et les organisations) mais aussi de nouvelles formes de régulation, qui touchent les autres acteurs socio-économiques⁸.

13. Nécessaire prise en compte des changements dans les modes de mobilisation

Globalement, les formes d'engagement se transforment. La jeunesse s'investit fortement dans une dénonciation globale, à travers des mouvements sociaux qui concernent l'éducation la culture, plus que le chômage et la pauvreté. De nouveaux syndicats apparaissent, avec le groupe des 10 qui cherche à retrouver la jonction entre la revendication globale et l'implication territoriale (proche de l'expérience ancienne des bourses du travail, mélange d'anarchisme et de syndicalisme de prestation de services). Cette contestation touche également les rapports internationaux. C'est pourquoi les actions de commerce équitable et les mouvements altermondialistes trouvent un fort écho dans la jeunesse qui a voté largement pour l'extrême gauche en 2001. Cependant les questionnements sur le rapport au travail et sur la richesse ne trouvent pas de débouchés dans les expérimentations concrètes. L'économie sociale est largement en dehors de ces débats, considérés comme trop généraux, hormis autour de l'élaboration du « bilan sociétal » des coopératives agricoles et des mutuelles d'assurance notamment.

Ces transformations affectent la vie associative. Si les grandes associations militantes (ou de nouvelles comme ATTAC) trouvent facilement des adhérents, les associations plus gestionnaires peinent à retenir leurs adhérents et à faire émerger des leaders. L'engagement y est plus éphémère, et l'évolution du bénévolat qui tend à se rapprocher du salariat dans ses motivations comme dans sa gestion n'est pas propice à l'engagement citoyen. Certaines associations ont été amenées à inverser la démarche. Ce sont les salariés qui suscitent et animent le bénévolat. Dans ce cadre, la construction de la participation devient une de leurs préoccupations majeures. Ainsi, la relation entre engagement et subordination, entre bénévolat et salariat, n'est ni linéaire (du bénévolat au

⁸ Il est en effet important que l'économie sociale acquiert un rôle dans la régulation, non seulement des liens sociaux interpersonnels, mais aussi des rapports socio-économiques. Voir à ce propos, Demoustier, D. (2001). L'économie sociale dans la régulation des services et du travail, colloque AES, l'Harmattan.

salariat) ni unilatérale (le bénévole –politique- oriente les actions –techniques- du salarié). Autonomie et interdépendance, intérêt et solidarité, concurrence et coopération se conjuguent sous des modalités nouvelles.

14. Changement des modes de régulation internes et externes

Ainsi, à la traditionnelle division du travail qui oppose usager et producteur dans des organisations distinctes (coopération de consommation/production, associations d'usagers/professionnelles...) et abandonne au marché ou à l'État le soin d'arbitrer les divergences d'intérêts, se superpose actuellement un nouveau mode de « gouvernance » plus intégré : au sein des organisations d'économie sociale ou entre elles ; entre ces organisations et les autres formes d'entreprises.

15. Les modes d'organisation pour intégrer ces mobilisations dans des projets et activités durables

De nouvelles formes d'organisation ont donc émergé pour résoudre à l'interne un certain nombre de conflits d'intérêts et permettre la construction d'un projet commun. Ainsi les régies de quartier arbitrent entre les intérêts des habitants locataires, des habitants travailleurs, des bailleurs sociaux et des collectivités locales, pour construire un projet de vie sociale dans les quartiers. Les nouvelles coopératives (SCIC, CUMA ...) doivent arbitrer sur des intérêts parfois contradictoires. Ainsi une SCIC cherche à réguler des relations entre chercheurs et PME locales ; une autre entre des porteurs de projets sectoriels avec la dynamique de territoire portée par des élus. Déjà la SCOP Ardelaine a réactivé la filière laine pour redynamiser un territoire rural de la production à la vente et à la valorisation culturelle. De même la SCOP Chèque-Déjeuner ne définit ses nouveaux produits qu'en relation étroite avec les associations et syndicats d'usagers qui siègent au conseil d'administration des filiales concernées.

Cette question, initiée au niveau local, est reportée au niveau national, où les anciennes fédérations ont plutôt eu tendance à devenir des prestataires de services pour leurs adhérents que des animateurs politiques et de recherche-développement. De nouveaux réseaux, plus légers et souples s'investissent dans l'animation du projet et dans la formation. Les mouvements de décentralisation et le désengagement de l'État de certains secteurs ont considérablement affaibli les grandes structures nationales qui doivent ainsi retrouver la fonction indispensable de la globalisation politique et de l'interface entre le niveau local (très éclaté) et le niveau européen (encore très distant pour l'économie sociale locale).

L'économie sociale peine en effet à se considérer à la fois comme un secteur socio-économique à part entière qui puise dans certains secteurs d'activité et un mouvement socio-politique, parfois influent, qui peut affirmer son propre projet de société.

Néanmoins, malgré de multiples dissensions internes, une expression collective s'amorce sur la fonction employeur des entreprises d'économie sociale. Les syndicats de ces employeurs se sont regroupés avec quelques fédérations pour créer l'USGERES qui a obtenu un score tout à fait proportionnel à sa part d'emploi (11%) aux élections des conseils de prud'hommes (tribunaux du travail). Les instances de représentation politique transversales peinent à adopter des modalités de fonctionnement notamment en intégrant les nouvelles initiatives) et surtout des thèmes d'intervention adaptés aux enjeux actuels.

En effet, en France aujourd'hui, la place de l'économie sociale est fortement remise en cause par la dérégulation dans les services et par le rejet idéologique des « entreprises non lucratives ». L'exacerbation de la logique concurrentielle (la loi du plus fort, segmentation sociale, inégalités, précarité) sous prétexte de l'optimisation de la satisfaction du « consommateur » tend à faire disparaître tous les comportements non utilitaristes et renvoie alors aux économies domestique, caritative et informelle, tous les groupes sociaux, toutes les activités et tous les territoires qui ne correspondent pas à la logique de la rentabilité c'est-à-dire de la productivité, de la solvabilité et de l'innovation. Mais il ne s'agit pas non plus de retomber dans la logique tutélaire des pouvoirs publics (administrée, normalisatrice et institutionnelle). Cela suppose donc d'inventer des modes de coopération internes à l'économie sociale, et des modes de conventionnement avec les pouvoirs publics qui reconnaissent d'une part la liberté des associations, mais leurs construisent aussi des cadres de régulation lorsqu'elles sont incapables de le faire elles-mêmes. Ainsi, dans l'aide à domicile, les plateformes de service locales ne parviennent ni à freiner le « dumping » salarial des associations mandataires, ni à rompre l'immobilisme des associations prestataires. Dans les années 50-70, les projets d'économie sociale avaient alimenté les politiques publiques pour participer à la croissance et à la prise en charge de ses coûts. Depuis les années 80, le divorce se creuse : la flexibilité, la marchandisation et la concurrence (compétition et sélection) sans limites oeuvrent contre l'humanisme, le solidarisme, l'idéal républicain de liberté et d'égalité, promus par la coopération.

L'économie sociale et solidaire constitue un réel amortisseur de crise : on observe en effet qu'elle connaît une croissance plus lente que la moyenne en période de forte de croissance du fait des

coûts de la démocratie et de la solidarité, mais plus forte en période de ralentissement du fait de ses capacités d'adaptation et d'innovation. Si tel est le cas alors, ses ambitions et ses caractéristiques peuvent conduire ses promoteurs à revendiquer son rôle dans la construction d'un modèle de développement socio-économique, plus progressiste et alternatif, en réinterrogeant ses propres pratiques issues soit du modèle de concentration industrielle, soit des dispositifs publics de traitement social du chômage, pour promouvoir une autre définition du bien-être autour de la promotion individuelle et collective.

Références bibliographiques

- Alternatives Economiques (1997-1998). *Les jeunes appauvris*. HS n° 34.
- Alternatives Economiques (2003). *La flexibilité contre l'emploi*, N° 210.
- Alternatives Economiques (2003). Développement et progrès social : quels indicateurs choisir ? N° 211.
- Alternatives Economiques (2003). *L'utilité sociale*. Hors Série Pratique, n°11.
- Barthélémy Martine (2000). *Associations, un nouvel âge de la participation*, Presses de Science Politique, Paris.
- Defourny Jacques, Favreau Louis, Laville J.L. (1998). *Insertion et nouvelle économie sociale*, Desclée de Brouwer.
- Demoustier, Danièle et Damien Rousselière (2003). *L'apport des entreprises d'économie sociale au débat sur la recomposition du travail et de l'activité*, XXIII^e journées de l'association de l'économie sociale, L'Harmattan.
- Demoustier, D., D. Rousselière, J.M. Clerc, B. Cassier (2003). *L'entreprise collective : identité et diversité de l'économie sociale et solidaire en France* (les cas des SCOP, des associations d'habitants et de la culture), rapport pour la DIES.
- Demoustier Danièle (2001). *L'économie sociale et solidaire*, Syros, Alternatives Economiques.
- Demoustier Danièle et Marie-Laure Ramisse (2000). *L'emploi dans l'économie sociale et solidaire*, Thierry Quinqueton ed.
- Demoustier, D. (1998). L'insertion à la croisée des chemins, *Insertion et nouvelle économie sociale*, sous la direction de J. Defourny, L. Favreau, J.L. Laville, Desclée de Brouwer.
- Desroche, Henri (1981). *Sociétaires et compagnons dans les associations coopératives*, CIEM.
- Desroche, Henri (1983). *Pour un traité d'économie sociale*, CIEM.
- Gadrey Jean (1996). *L'économie des services*, La Découverte.
- Gazier Bernard, Outin Jean-Luc, Audier Florence (dir.) (1999). *Économie sociale, formes d'institutions et organisatins*, XXI^e journées de l'association de l'économie sociale, L'Harmattan.
- Vienney Claude (1980). *Socio-économie des organisations coopératives*, CIEM.
- Vienney Claude (1994). *L'économie sociale*, La Découverte, Repères.